

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, N° : EAU/AUT/26/0818 du 13 juillet 2026, Monsieur Alex Mehlen est autorisé à procéder au prélèvement d'eau ponctuel du cours d'eau « Syre » à Mensdorf afin de revitaliser une souille.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale.

Un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Berg, le 17 juillet 2026.

Le bourgmestre,

Pour le secrétaire empêché, le secrétaire adjoint,

Boric Draganc



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
f GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu

